

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 Novembre 2018**

## Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 05 Novembre 2018

Date de convocation : 29 octobre 2018

---

L'An Deux Mille Dix Huit, le Lundi 05 Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 14, votants 16

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, FRIMIN Denis, LANDREAU-BONENFANT Cécile, PITAUD Marc, POTIER Stéphanie.

Absents et excusés : BESSONNET Virginie ayant donné pouvoir à LANDEAU-BONENFANT Cécile, GUILLOT Bertrand ayant donné pouvoir à GUERINEAU Robert, TURPAUD Marie-Caroline et RENAUDIN Cécile.

Secrétaire de séance : Thierry CROCHET.

---

Monsieur le Maire accueille en première partie de réunion Monsieur Yann MASSONNEAU, architecte du cabinet AM ARCHITECTURE, afin de présenter l'avant-projet du dossier de locaux de rangement de la salle de sports. Ce projet porte sur 180m<sup>2</sup> de surface totale réparti en trois locaux d'environ 30m<sup>2</sup> (2 associatifs et 1 communal) et un de 92m<sup>2</sup> sans cloisons pouvant accueillir plusieurs associations. Le montant des travaux s'élève à 140.400€ HT. Le marché de travaux qui sera lancé en début d'année prochaine comportera 7 lots.

Monsieur MASSONNEAU évoque également le projet de modification des modulaires de l'accueil périscolaire ainsi que l'avancée des travaux de l'aménagement du centre bourg et de la salle du Villebon.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

### FINANCES ET BUDGETS

#### Tarifs 2019 camping

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal vote les tarifs publics locaux pour 2019, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à savoir :

Forfait journalier (pour 2 personnes, emplacement du véhicule, de la tente ou de la caravane)	9,35€
Par campeur supplémentaire/ jour	4,55€
Enfant de moins de 7ans	2,20€

Branchement électrique / jour	3,30€
Garage mort/jour	9,35€

### Tarifs 2019 cimetière

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal vote les tarifs publics locaux pour 2019, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à savoir :

<b>Concessions</b>	<b>Tarifs 2019</b>
15 ans	160,00 €
30 ans	320,00 €
<b>Columbarium</b>	<b>Tarifs 2019</b>
15 ans	470,00 €
30 ans	940,00 €
<b>Cavurne</b>	<b>Tarifs 2019</b>
15 ans	160,00 €
30 ans	320,00 €
Ouverture et fermeture case (columbarium)	70,00 €
Taxe Inhumation (Concessions, cavurne urne)	90,00 €
Taxe Exhumation	90,00 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	40,00 €

### Tarifs 2019 médiathèque

Sur proposition de la commission communale des finances, et après délibération, le conseil municipal fixe les tarifs 2019 de la façon suivante :

<u>Catégorie d'abonnés</u>	<u>Abonnement Commune et hors Commune</u>
< 17 ans inclus	Gratuit
18-25 ans	5 €
Adultes à partir de 26 ans	10 €
Abonnement famille (parents et enfants mineurs)	10 €
Vacanciers (15 jours)	5 € + chèque caution de 40 €
Collectivités* (Saint Gervais ou Pays du Gois**)	Gratuit
Pénalité de retard (à partir de la deuxième lettre)	5 € par lettre de rappel envoyée
Forfait remplacement carte de lecteur	2 €
Remplacement livres ou CD détériorés ou perdus à l'identique ou remboursement valeur prix public	
Forfait remplacement DVD détérioré ou perdu	50 €
Caution liseuse	150 €

\*Collectivités = écoles, centres de loisirs, maisons de retraite du domaine public ou privé.  
Abonnement valable un an de date à date.

\*\* Pays du Gois : Beauvoir sur Mer ; Bouin ; Saint-Urbain.

## Tarifs 2019 salles communales

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal vote à l'unanimité moins un vote contre, les tarifs 2019 applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019, des différentes salles communales selon le tableau annexé.

### **Salle des Primevères**

#### **Commune**

<b>Manifestation</b>	<b>Tarifs 2019</b>
1 journée	330,00 €
Jour supplémentaire	185,00 €
Mariage	620,00 €
Association à but lucratif	80,00 €

#### **Hors commune**

1 journée	465,00 €
Jour supplémentaire	260,00 €
Mariage	875,00 €

**CAUTION : 1000,00 €**

**CAUTION MÉNAGE : 150,00 €**

---

### **Salle du Villebon (jusqu'à 23h)**

#### **Commune**

<b>Manifestation</b>	<b>Tarifs 2019</b>
1/2 journée	85,00 €
1 journée	120,00 €
Associations Communales + collation après obsèques	gratuit
Association but lucratif	70,00 €

#### **Hors commune**

1 journée	210,00 €
Activité à but lucratif hors commune	280,00 €

**CAUTION : 1000,00 €**

**CAUTION MÉNAGE : 150,00 €**

### Tarification accueil périscolaire 2019

Monsieur le Maire explique que conformément à la convention qui lie la commune à la CAF pour la gestion financière de l'accueil périscolaire, il convient à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de fixer les tarifs en fonction du quotient familial des familles utilisatrices.

Après simulation, il est proposé au conseil municipal d'adopter 2 tarifs différents qui s'articulent autour du QF 700 selon le tableau joint :

QF inférieur à 700	QF supérieur ou égal à 700
0,45€ le ¼ d'heure	0,50€ le ¼ d'heure

En outre, il est proposé d'adopter la gratuité pour le 3<sup>ème</sup> enfant fréquentant l'accueil périscolaire et de modifier le fonctionnement par carte pour le remplacer par une facturation mensuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Adopte les nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire comme indiqué ci-dessus avec une mise en application dès le 07 janvier 2019
- Adopte la gratuité pour le 3<sup>ème</sup> enfant fréquentant l'accueil périscolaire
- Modifie le fonctionnement actuel et adopte une facturation mensuelle
- Charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ces nouvelles mesures

### **ENVIRONNEMENT VOIRIE**

#### Aménagement paysager stade des primevères – attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle la consultation du 28 septembre au 22 octobre dernier afin de procéder au choix de l'entreprise chargée de l'aménagement paysager du stade des primevères. Une seule entreprise a répondu à la consultation.

Au vu du rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de retenir l'offre de base de l'entreprise ID VERDE pour un montant de 59.941,40€ HT (unanimité)
- Décide de retenir la variante mobilier d'un montant de 3.903 € HT (à l'unanimité moins 1 abstention)
- Décide de retenir la variante stabex d'un montant de 6.664 € HT (à l'unanimité moins 2 abstentions)
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux correspondant d'un montant global de 70.508,40 € HT
- Dit que ces travaux seront engagés sur l'exercice budgétaire 2018

#### Stade des primevères – avenant à la convention de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°122-10-16 du 05 décembre 2016 par laquelle le conseil municipal avait confié à l'agence de services aux collectivités locales de Vendée la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du stade des primevères. L'estimation prévisionnelle des travaux était de 150.000€ HT au taux de 4.30%, soit une rémunération de 6.450€.

Le montant final des travaux s'élevant à 328.057,97€, la SPL a adressé à la commune un avenant à la convention de maîtrise d'œuvre faisant porter le montant de rémunération à 14.106,49€ HT.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du stade des primevères faisant porter le montant de la mission à 14.106,49€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant

## **VIE SOCIALE ET SCOLAIRE**

### **Conseil Municipal des Enfants 2018/2019**

Suite aux dernières élections, les nouveaux élus sont

- A l'école publique : Milana HUET, Lalie MARCHAND-RAVON et Mélina RIVALLIN rejoignent Emmy GOMES DOS REIS, Elya MAILLOUX, Eva PAILLERY et Ewan PENARD
- A l'école privée : Lucile POTIER, Lalie DAVID, Valentin NAULEAU et Konan SHERER rejoignent Eliott BEAUSEJOUR, Eliott HUITOREL et Aliyah ROMAIN

La première réunion plénière aura lieu mardi 06 novembre 2018 à 17h.

## **URBANISME BATIMENTS**

### **Rapport de la commission communale**

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le conseil municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

#### **Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner**

- |           |   |
|-----------|---|
| N°41/2018 | HUET Emmanuel et TORRIANI Fiorella à DRUART Frédéric, 4 impasse de la Cordonnerie |
| N°42/2018 | Consorts BURGAUD à FLEYGNAC Philippe, 19 rue de la Ruée                           |
| N°43/2018 | GUITTONNEAU Patricia à BEILLEVERT Maryvonne, 1 rue de la Marne                    |
| N°44/2018 | DEJOIE Pascal et COURCOUX Patricia à LEPOUX Robert, 3 chemin du Petit Fief Retail |

### Locaux de rangement salle de sports – validation avant-projet définitif

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors de la séance du 10 septembre dernier relatifs à la création de locaux de rangement accolés à la salle de sports des primevères.

Monsieur Yann MASSONNEAU du cabinet AM ARCHITECTURE présente l'avant-projet définitif, selon les besoins estimés par la commune. Il s'agit de créer 4 espaces distincts d'une superficie globale de 180 m<sup>2</sup> afin de permettre aux associations et à la commune de stocker leur matériel.

Après présentation du projet et après délibération, le conseil municipal

- Valide l'avant-projet définitif présenté
- Charge Monsieur le Maire de lancer la consultation conformément au Code des Marchés Publics
- Prend acte de l'estimation des travaux arrêté à la somme de 140.400 € HT pour la création de ces locaux de rangement
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir

### Locaux de rangement salle de sports – contrat de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors de la séance du 10 septembre dernier relatifs à la création de locaux de rangement accolés à la salle de sports des primevères.

Le cabinet AM ARCHITECTURE de Rezé a été sollicité pour travailler sur cette extension. Il soumet donc le contrat de maîtrise d'oeuvre pour le dossier cité en objet qui se monte à **13.338 € HT** pour un coût estimé de travaux de 140.400€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document à intervenir.

## **COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS**

### Téléthon 2018

Monsieur Jean LOIZEAU, Adjoint aux affaires culturelles donne lecture du programme prévisionnel des animations gervinoises dans le cadre du Téléthon 2018 :

- **Vendredi 7 décembre** au soir : loto dans la salle des primevères et tournoi de foot pour les jeunes, salle de sports.
- **Samedi 08 décembre** :
  - ↳ vente de croissants
  - ↳ de 9h30 à 12h30 à la médiathèque, vente de livres déclassés au profit du Téléthon

- ↳ à 12h, lâcher de ballons et apéritif
- ↳ dans l'après-midi, jeux de cartes, de palets et de raquettes
- ↳ à 18h, couscous à emporter ou à consommer sur place

### **Programme culturel 2019**

La commission culturelle s'est réunie le samedi 06 octobre dernier pour fixer le programme d'animations et d'expositions 2019. Monsieur LOIZEAU en donne lecture aux membres du conseil municipal qui ont reçu le compte-rendu.

### **Création de pages Facebook pour la commune et la médiathèque**

Monsieur LOIZEAU propose de créer deux pages Facebook distinctes, l'une pour la communication municipale et l'autre pour la médiathèque.

Après de nombreux échanges, le point de vigilance se situe sur la possibilité pour les administrés de laisser des commentaires. Pour l'instant, aucune décision n'est prise. Une formation spécifique sur le sujet pour l'agent en charge de la communication pourra peut-être lever ce doute. Le conseil municipal prendra alors sa décision.

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **Personnel communal – remboursement des frais de visite médicale**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors des embauches des nouveaux agents, une visite médicale chez un médecin agréé est demandée afin de constater la capacité de l'agent à occuper l'emploi voulu.

Certains médecins envoient à la Mairie leur note d'honoraires tandis que d'autres sollicitent le paiement direct par l'agent le jour de la visite, sans prendre la carte vitale.

Aussi, il souhaiterait que la commune rembourse les agents ayant effectivement réglés leur visite médicale, puisque c'est à la collectivité de la prendre à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la prise en charge par la commune des frais de visite médicale d'embauche réglés directement par les agents
- Indique que cette somme sera remboursée via mandat administratif sur présentation du certificat médical d'embauche et attestation du Maire.



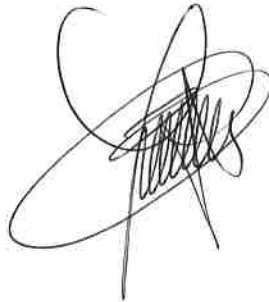
## QUESTIONS DIVERSES

↳ **Urbanisme** : Monsieur le Maire indique avoir reçu l'avis des domaines sur une possible acquisition des terrains de Monsieur SECHER situés face au parking des écoles, rue des primevères. Après discussion, le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour qu'il fasse une proposition d'achat de ces terrains au propriétaire.

↳ **Naissance** : Mme Jenna RENAUD, agent d'accueil à la Mairie a eu la joie d'accueillir un petit garçon le 19 octobre dernier dans son foyer. La commune offre un arbre d'une valeur de 70€ qu'elle ira choisir aux pépinières Naulleau.

↳ **Cérémonie du 11 novembre** : les élus présents sont invités à servir au vin d'honneur, servi salle de sports, après la cérémonie aux monuments aux morts.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central scribbled area, positioned below the text 'Le Maire,'.